

L'INNOVATION AU SERVICE DU « BIEN VIVRE À DOMICILE »



En Juin 2009, l'association Alertes organisait en partenariat avec le Centre Pluridisciplinaire de Gérontologie (CPDG) un colloque sur le thème : « Vieillir et habiter autrement dans la cité : inventer demain entre générations solidaires ».

Dans le prolongement de cette initiative, ALERTES a créé un groupe de travail, sous la responsabilité de **Jean GIARD ***, intitulé : « l'innovation sociale et technologique au service du maintien à domicile des personnes âgées ».

Sur le même thème, Madame Sofia SENANI, étudiante en licence professionnelle en gérontologie IUT2-UPMF a fait son stage à Alertes et présenté son mémoire avec l'objectif de réaliser un répertoire des innovations en matière d'habitat et de soutien à domicile et des innovations technologiques.

Cette brochure s'inspire des résultats de ce travail. (se reporter au site d'Alertes : www.alertes38.org).

Le contexte politique :

Madame Nora BERRA, secrétaire d'Etat aux Aînés, a lancé la mission « vivre chez soi » dont l'objectif est de favoriser le plus longtemps possible l'autonomie à domicile, de trouver les outils essentiels, et d'apporter des mesures concrètes à l'aboutissement du « vivre chez soi ». Le coordinateur de cette mission est le professeur Alain FRANCO.

A l'occasion du lancement de cette mission, Madame Nora BERRA a déclaré :

« Vivre à la fois plus longtemps et en bonne santé est un nouveau défi pour les individus et pour la société. Alors que nos aînés, dans leur immense majorité, manifestent le désir de continuer à vivre chez eux le plus longtemps possible, il est plus que jamais nécessaire d'adapter nos politiques publiques en leur faveur.

Il devient donc urgent de changer de cap en privilégiant le vivre chez soi, comme choix individuel et collectif, pour favoriser l'autonomie, l'inclusion et la réalisation de projets de vie.

Quelques déclarations d'élus sur la question.

Gisèle PEREZ, Vice Présidente du Conseil général chargée de la solidarité avec les personnes âgées et les handicapés :

« Nous élaborons actuellement le schéma 2011-2016 et sans rompre avec ce qui a été fait auparavant, la priorité sera donnée à une politique de maintien à domicile » (D.L. 15.02.2010)

Georges BESCHER, vice président du Conseil général chargé du logement :

« Inventer de nouvelles formes d'habitat...Le Conseil Général, à travers le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Isère, s'investit pour promouvoir auprès des municipalités iséroises l'habitat groupé, voire coopératif, qui nous rappelle les organisations des bourgs et des villages historiques... » (Isère magazine, novembre 2009).

Jean-Philippe MOTTE, vice président de la Métro chargé de la politique de la ville :

« Tous les chantiers en cours provoquent une relance des réflexions, et des propositions sur les villes et les territoires dans lesquels nous voulons vivre, habiter et travailler, se déplacer et se détendre. » (Lettre des élus de GO Janvier 2010).

Monique VUAILLAT, adjointe au logement à Grenoble :

« Il faut prendre le problème du vieillissement à bras le corps. Le phénomène appelle de nouvelles politiques publiques pour permettre de vieillir à domicile. Cela passe par une conception différente des logements en construction. Mais aussi par une adaptation du parc social et privé existant, à une autre échelle que ce que nous faisons aujourd'hui. » (D.L. 24 Octobre 2009)

UN CONSTAT :

Comment les grandes institutions prennent en compte le vieillissement de la population.

Dans son rapport sur l'adaptation de l'habitat à l'évolution démographique, Madame Muriel BOULMIER, Présidente du groupe de travail « Evolutions démographiques et vieillissement » de la Fédération européenne du logement social constate :

« Dans les PLH, les réponses sont axées sur la demande des seniors dépendants et le logement adapté plutôt que l'habitat adapté...

Les politiques vieillesse demeurent l'apanage de la Santé et de l'Action sociale. Le grand absent est le vieillissement. Comment évoluer d'une politique de la vieillesse vers celle du vieillissement ? »

L'agence nationale pour l'information sur le logement a publié en Avril 2010 une étude réalisée par Madame Béatrice Herbert sur le thème de la convergence des politiques publiques du vieillissement et des politiques locales de l'habitat.

Elle constate :

« Toute personne amenée à s'intéresser à la thématique du vieillissement et de l'habitat est saisie d'un sentiment contradictoire. D'un côté, la littérature sur le sujet, officielle et non officielle, scientifique ou non-scientifique, abonde. Lesancements de programmes se multiplient. Les expériences locales se démultiplient. Sans aller jusqu'à évoquer un trop plein, la thématique semble désormais solidement installée et investie. De l'autre côté, et en étudiant d'un peu plus près les choses, le sentiment est avant tout celui d'un chantier dont le stade d'avancement se limite encore aux fondations. Cette situation explique en partie le titre de cette recherche : La convergence des politiques publiques du vieillissement et des politiques locales de l'habitat : réalités et perspectives. A n'en pas douter, cette convergence est déjà amorcée en termes de débat, de réflexions, de programmes et d'expériences éclatés. Mais elle est aussi, et peut-être surtout, une perspective en devenir. Le déficit d'articulation entre les deux volets résulte d'un problème classique de l'action... »

PREMIÈRE PARTIE : il faut anticiper.

Conclusion du PLH de l'agglomération grenobloise: « Comme partout en France, la démographie de l'agglomération grenobloise est impactée par le vieillissement de la population. Ce vieillissement se traduit sur l'évolution de la structure de la population par une augmentation des personnes âgées de plus de 75 ans : avec une hausse de plus de 30%, cette classe d'âge progresse nettement et compte environ 6400 personnes supplémentaires par rapport à 1999.

Ce vieillissement interroge l'offre en logement existante et sa nécessaire adaptation : 44% des appartements ne possèdent pas d'ascenseurs ... D'autre part, le parc locatif social à vocation familiale (16% du parc d'agglomération en 2006) a une fonction sociale importante marqué par la présence de ménages à faible ressource de plus en plus nombreux. Près de 9000 locataires du parc privé ont des revenus en dessous du seuil de pauvreté. »

La situation à Grenoble : illustration de tendances générales :

Selon l'ABS (analyse des besoins sociaux) 2009 livré par le CCAS, l'évolution démographique marque un net vieillissement : on estime que la population âgée de plus de 60 ans passera de 29 700 aujourd'hui à 36 000 en 2020, avec une forte progression des plus de 75 ans (16 000 en 2020 contre 12 800 en 2006) et un doublement des plus de 85 ans. Monsieur Olivier NOBLECOURT, Vice Président du CCAS, constatant que près de 70 % des plus de 60 ans sont propriétaires de leur logement, les locataires se répartissant à parité entre parc social et parc privé, conclut : « *En terme de politique du logement, cela signifie que l'adaptation de ces logements doit être une priorité si nous voulons permettre à ces personnes de vieillir à domicile, comme c'est largement le cas à Grenoble. »*

En terme de dépendance, Grenoble compte 2200 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), soit 17% des plus de 75 ans, dont 1680 vivent à domicile (77 %) et 505 en établissement (soit une proportion inverse par rapport au niveau national, où le maintien à domicile est moins développé). Mieux : 430 personnes très dépendantes (GIR 1 et 2) vivent à domicile à Grenoble,

Olivier NOBLECOURT, vice-président du CCAS de la ville de Grenoble, écrit dans son blog qu'il y a encore plus inquiétant :

« C'est le développement de la précarité et de formes graves de pauvreté dans le grand âge. Pour la première fois, le revenu médian des 60 – 74 ans est inférieur à celui des plus de 75 ans, ce qui témoigne d'une réelle paupérisation, d'autant que les écarts entre les 10% de ménages les plus riches et les 10% les plus pauvres sont plus importants parmi les premiers, ce qui témoigne d'une aggravation des inégalités. Parmi les 8600 retraités qui perçoivent le minimum vieillesse, 1560 bénéficient d'une allocation spécifique pour atteindre ce minimum, et l'on compte que 20% des ménages de 60 – 74 ans ont un revenu fiscal individuel inférieur à 760 € par mois, très en deçà du seuil de pauvreté.

Enfin, il est une dernière dimension du grand âge qu'il faut appréhender pour une analyse complète, c'est l'isolement et la solitude qui vont souvent de pair avec la pauvreté. Aujourd'hui, 11 000 personnes âgées vivent seules à domicile, soit 30 % des 60 – 74 ans et près de 50 % des plus de 75 ans. Chacun sait combien la solitude est un facteur de risque supplémentaire, tant au plan matériel que moral, avec souvent des conséquences lourdes en terme de souffrance, particulièrement quand le

premier cercle relationnel (les enfants) est absent. Les professionnels estiment que 3 personnes sur 4 vivant seules éprouvent un mal-être. »

Anticiper le vieillissement est un enjeu pour l'action publique, mais aussi pour la définition de nouvelles formes du vivre ensemble entre groupes d'âges différents dans la cité.

Répondre à un double défi :...

Le défi du domicile

L'attachement à son domicile dépasse le statut de l'occupant : propriétaire ou locataire, le souhait d'y demeurer le plus longtemps possible est aussi fort dans l'une ou l'autre situation. On ne quitte jamais son domicile de gaîté de cœur. Toutes les études le montrent : plus on avance en âge, et plus rester chez soi apparaît comme la meilleure solution.

Le domicile est en effet à la fois un lieu d'intimité par excellence, un lieu protégé y compris par la loi, un lieu de rencontre et de convivialité. Mais il peut être aussi, surtout pour la personne âgée seule, un lieu de souffrance, d'isolement, de repli sur soi.

Il y a donc un lien direct entre le domicile et la personne qui l'habite, dans la mesure où le domicile est le reflet de l'identité de l'occupant.

Intervenir sur le domicile exige donc l'accord de la personne, sa participation aux modifications apportées, son engagement personnel.

S'il faut adapter le logement aux besoins de la personne, il faut également préparer la personne âgée à s'adapter à son nouveau logement et aux contraintes d'un maintien à domicile dans un domicile adapté à sa nouvelle situation.

Un nouveau défi : Penser « habitat » et bâtir la ville pour tous les âges :

Le domicile a une double caractéristique : de l'intimité et de l'ouverture. C'est pourquoi, le logement ne peut se résumer au bâti. La nécessaire prise en compte du vieillissement de la population devrait permettre de considérer l'habitat comme un ensemble privilégiant le « vivre ensemble ». Il s'agit de favoriser le lien entre le logement et son environnement : faciliter l'accès à la vie urbaine et à l'ensemble des services urbains : commerces de proximité, institutions médicales, moyens de transport, circulation piétonnière...

Il s'agit d'imaginer ce que sera la ville dans 20 ou 30 ans. Le maître mot devrait être : ANTICIPER ; par l'intégration de la problématique du vieillissement dans l'aménagement des communes urbaines et rurales.

Le vieillissement de la population remet forcément en question, à différents niveaux, les manières actuelles de concevoir, d'aménager, de faire fonctionner et de développer les villes quelle que soit leur taille.

Même adapté, un logement situé dans un environnement hostile ne permet pas de vivre dans les meilleures conditions.

Il convient donc de faire de l'hébergement des personnes âgées le centre de vie d'un quartier. La ville est un lieu de vie et d'échange entre

générations.

Le vieillissement étant un processus qui concerne l'ensemble des retraités ou préretraités, le critère de dépendance ne permet pas à lui seul d'appréhender l'ensemble des problématiques posées par le vieillissement de la population et en particulier par l'arrivée de nouveaux seniors porteurs d'une nouvelle image de la vieillesse.

L'accessibilité, la proximité des services, le soutien médico-social, l'inter-génération, autant de questions que devraient prendre en compte les différents documents d'urbanisme.

Le défi éthique des nouvelles technologies :

La société française se trouve ainsi en face de défis qu'elle se doit de relever. Les nouvelles technologies peuvent contribuer à améliorer la vie des personnes âgées selon leur situation personnelle, leurs capacités physiques, leurs conditions d'habitat, leur degré de « technophilie », à la condition toutefois que soit garantie la protection des droits individuels de la personne, que ces technologies ne soient utilisées qu'aux seules fins d'améliorer pour tous et pour chacun la qualité des services, que l'utilisateur soit formé à ses nouvelles responsabilités et devienne pleinement acteur de sa santé, que les professionnels soient associés aux choix à effectuer, que soit assurée l'égalité d'accès des usagers et des territoires à ces technologies.

Prendre en compte les besoins liés à la personne âgée et à son entourage

*Des besoins d'informations et d'accompagnement dans les démarches

- Sur l'offre d'hébergement et de services de soutien à domicile

- Sur l'ouverture des droits à la retraite et aux compléments de retraite mais aussi aux aides au logement, à la CMU, etc.

*Des besoins liés à la perte d'autonomie en particulier dans le domaine des chutes (chaque année, en France, 9000 personnes décèdent suite à une chute).

- Besoins de mise en place de services de soutien à domicile

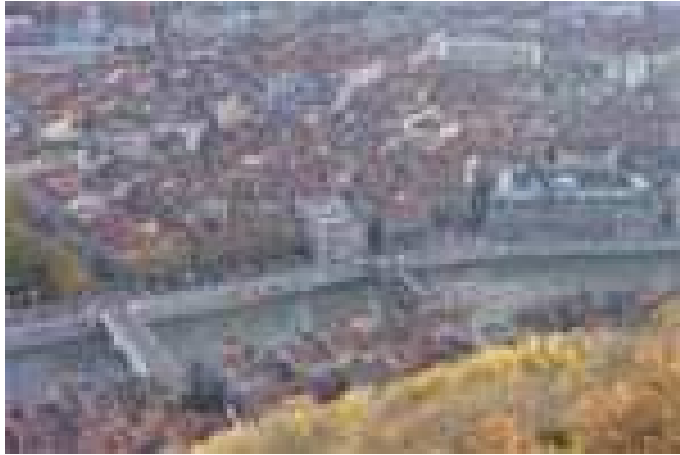
- Besoins d'adaptation du logement

*Des besoins liés à la solvabilisation des personnes âgées en difficulté financière

*Des besoins liés à la lutte contre l'isolement ou la solitude et au maintien de réseaux relationnels

*Des besoins liés à des problèmes de mobilité et d'accessibilité.

*Des besoins résultant de sentiment d'insécurité en raison de la fragilité liée au vieillissement (problème de la nuit.)



DEUXIÈME

PARTIE :

Il faut innover.

A-L'innovation sociale :

Quelques exemples d'innovations sociales en Isère :

pour plus d'informations se reporter au rapport de Madame Sofia SENANI.

Innovations dans l'habitat

LES VIGNES : appartements regroupés à services partagés

Cette réalisation repose sur l'idée de respecter le choix fait par les personnes âgées de vivre à domicile, lorsque la dépendance survient. Ce dispositif est considéré comme une alternative à l'EHPAD, et non pas comme une étape conduisant à l'établissement.

Cette philosophie nécessite un service à domicile renforcé. La présence d'un professionnel à domicile 24h/24 peut avoir un coût élevé. Pour en diminuer la charge, le regroupement des appartements sur 2 montées d'un immeuble (14 logements) permet la mutualisation des services.

Les difficultés rencontrées :

ACTIS, bailleur social, est soumis à la législation en vigueur pour les plafonds de ressources à respecter pour l'attribution des logements sociaux. En 2009 ces plafonds ont diminué.

De ce fait, les Vignes sont confrontés à un problème de candidatures insuffisantes, car peu de personnes combinent tous les critères de ressources.

LES HABLES (Habitat Isérois Libres et Solidaires)

L'association les HabILeS a pour but de favoriser l'émergence et la réalisation de projets d'habitats groupés en Isère.

C'est une association loi 1901 qui veut permettre aux citoyens de se (ré)approprier leur habitat et de vivre les uns avec les autres de façon solidaire, responsable et conviviale.

L'association se propose d'être un espace de réflexion et d'échange, un

outil d'information et d'accompagnement auprès des porteurs de projets, un outil de promotion auprès des partenaires et de coopération avec d'autres acteurs de l'habitat groupé.

L'habitat groupé :

C'est un modèle d'habitat qui, par son aspect solidaire, peut permettre de créer des espaces d'habitats intergénérationnels. Il peut, par une solidarité de proximité, permettre aux plus âgés de vivre à domicile et leur éviter une entrée en établissement qu'ils n'auraient pas choisie. L'habitat groupé peut permettre de rompre avec la solitude, retrouver des solidarités de voisinage et permettre des mixités sociales et intergénérationnelles.

Il existe des réalisations abouties d'habitat groupé sur Grenoble et son agglomération :

La Salière dont les 5 familles sont en cours d'installation sur le secteur des Eaux-Clares de Grenoble ;

Grain de Folie qui réunit trois logements à Saint Martin d'Hères depuis les années 1990.

Le Passage sur le secteur de la Bajatière à Grenoble depuis les années 1990 qui réunit 5 logements ;

A Meylan il a été construit trois projets dans les années 1980 :

L'Hélix avec 7 logements ;

Le Saule ;

Les Naïfs de 10 logements en locatif social.

Le label « habitat senior services » de la SDH :

Il a été mis en place, depuis 2005, pour proposer aux personnes âgées :

- Une offre intégrée de services et de bâti adaptés ;
- Une vision intergénérationnelle du vieillir ensemble ;
- Un partenariat fort avec les organismes de services et soins à domicile qui favorise les complémentarités et le partage d'informations ;
- Une flexibilité qui permet de s'adapter à tous les ensembles immobiliers.

Avec ce label le bailleur s'engage auprès des plus de 65 ans sur 4 volets :

La gestion générale de l'organisme HLM, en aidant par exemple les personnes dans les dossiers de demande d'aménagements, en priorisant l'accès aux logements labellisés dans les commissions d'attribution... ;

L'adaptation du service au locataire, en mettant à disposition de la personne un interlocuteur référent formé, des personnels de proximité formés aux problématiques des personnes âgées, proposant de petits services et de petits bricolages... ;

L'adaptation des parties communes de l'immeuble et les abords ;

L'adaptation du logement : hauteur des prises et de l'interphone adaptée, salle de bain, toilette, éclairage du plan de travail de la cuisine ...

Des réalisations : à Echirolles : Marcel David et la Lorette ; à Villard Bonnot : les Sept Laux ; à Crolles : le Marronnier.

Partenariats avec le PACT:

Le PACT accompagne les personnes âgées, lorsqu'elles logent dans le parc social déjà bâti et qu'elle formule une demande de travaux d'adaptation de son logement.

Avec la SDH :Le PACT et SDH ont mis en place un système d'information des habitants sur les possibilités d'adaptation de leurs logements, par immeuble.

Avec ACTIS :

Il a été réalisé une étude auprès des locataires âgés qui avait pour objectifs de savoir :à quel moment les personnes seraient prêtes à quitter leurs logements,et connaître les conditions nécessaires pour ce départ

Avec le CCAS de Grenoble :

Actuellement est engagée une réflexion commune sur la création d'un outil de repérage des besoins d'adaptation par les professionnels intervenant à domicile. Ce système est destiné notamment au public très âgé, qui n'aurait pas fait la démarche d'adaptation de façon préventive et qui aurait besoin d'être accompagné dans la réalisation de ces travaux.

La Bourse aux logements adaptés du PACT de l'Isère :

Ce dispositif est géré par le PACT.

La conception de cet outil repose sur l'idée que les logements adaptés doivent bénéficier en priorité aux personnes qui en ont besoin et qu'il faut tenter de mettre en adéquation les besoins des personnes, avec les logements proposés.

Pour cela, le PACT, en partenariat avec les bailleurs du parc public et privé, grâce à une grille d'évaluation commune de l'accessibilité extérieure et intérieure, permettrait de faire un répertoire des logements adaptés vacants et des demandes de logements adaptés (avec une description du handicap précise : perte de mobilité, handicap moteur, multi handicap ou handicap spécifique). Cet outil normatif, a été réalisé en partenariat avec les associations d'usagers.

PROJETS DE CONSTRUCTIONS D'HABITATS ADAPTÉS OU D'ADAPTATION DE LOGEMENTS DÉJÀ BÂTIS :

Les 400 couverts : c'est une opération de 9 logements (T2) entièrement adaptés (salle de bain, largeur des portes, hauteur des prises,...), attribués aux personnes âgées du quartier dans le cadre de l'opération de relogement Pinal. Grenoble Habitat est le bailleur social, porteur de ce projet.

Opération de la rue Marboeuf : Ce projet, qui sera livré en avril 2010, repose sur le même principe d'adaptation des logements pour les personnes âgées, porté par un bailleur social : Pluralis. L'aspect mixité a été pris en considération dans ce projet.

La maison du bois d'Artas : ce projet immobilier se situe dans l'opération immobilière de la caserne de Bonne. Là aussi on retrouve l'idée de mixité avec :

Au rez-de-chaussée, 1^{er} et 2eme, un EHPAD de 80 places ;
Aux étages du dessus, soit 26 logements, seront composés de 15 logements adaptés et de 11 logements dits classiques pour les familles. Les logements adaptés sont destinés pour 10 d'entre eux aux personnes âgées (dont 5 en conventionnement CRAM) et 5 pour les personnes en situation de handicap.

Rue Blanche Monier : une réflexion est menée sur le logement adapté spécifique pour les personnes âgées, par ACTIS. Sur 44 logements, 8 logements adaptés sont prévus. Pour recueillir les besoins des personnes un comité réunissant les personnes âgées a été constitué.

UN DISPOSITIF INNOVANT DE SOUTIEN À DOMICILE :

Le Domicile Inter-Génération Isérois :

Le domicile partagé permet à une personne âgée et à un étudiant de se rencontrer en vivant sous le même toit. L'un offre le gîte, l'autre, au-delà de sa présence, rend quelques services.

Le DIGI est une association loi 1901 (et n'est donc pas une agence immobilière), créée en 2005 à l'initiative de Gisèle Pérez, Vice Présidente du Conseil Général, avec pour finalité de permettre l'échange solidaire entre deux générations autour d'un dispositif de domicile partagé entre une personne âgée et un(e) étudiant(e).

B-L'innovation technologique :

Une question de principe : leur utilisation est un passage obligé ; mais ce n'est pas la technologie qui crée le besoin, mais l'inverse : les mettre au service de la qualité des soins et de la vie quotidienne des usagers pour un maintien à domicile à la fois sécurisé et socialisé.

Quelques exemples :

***Le TASDA : Technopole Alpes Santé à Domicile et Autonomie :**

Cette structure doit piloter des projets visant à répondre aux besoins des populations vieillissantes, en favorisant le recours aux nouvelles technologies et aux nouveaux services permettant le maintien à domicile.

***La Société Française des Technologies pour l'Autonomie et de Gérontechnologies (SFTAG) :**

Cette société a été créée début 2007 à l'initiative du professeur FRANCO. C'est une filiale de la Société Française de Gériatrie et de Gérontologie (SFGG).

Ses objectifs sont de constituer un lieu d'échange et d'action pour favoriser l'approche interdisciplinaire entre tous les acteurs professionnels

liés à la santé et au secteur médicosocial impliqué dans la prise en charge de personnes à risque de perte d'autonomie et nécessitant des aides à domicile ou en institution ;

Promouvoir la recherche, la connaissance des nouvelles technologies, la formation, la coordination et l'évaluation des besoins des usagers concernés pour permettre à l'industrie d'offrir des produits et services accessibles au plus grand nombre.

***Gérontecadom :**

Cette association a pour objectif de favoriser le maintien à domicile individuel ou collectif par l'utilisation des technologies et services pour la santé et pour l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Ces technologies concernent également les proches, les aidants naturels et les professionnels et les autres intervenants.

***ENPATIC :** (Expérimentation Novatrice pour Personnes Agées grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication)

Ce projet a trois principaux objectifs :

*améliorer la qualité de la vie à domicile des personnes âgées en situation de fragilité (mise en relation, sécurisation, confort de vie) ;

*soulager les aidants familiaux ;

*faciliter la coordination entre les professionnels du domicile, notamment en améliorant leur communication.

Dans son rapport Madame Sofia SENANI fait état de nombreuses autres réalisations : le géolocalisateur, les systèmes de visiophonie ou visioconférence, de télésecurité, de détecteurs de chutes, la plate forme Royans Vercors Santé, les piluliers automatiques ...

TROISIÈME PARTIE : quelques propositions.

La personne âgée étant, en tant que personne, au centre de nos préoccupations, les propositions qui suivent combinent quatre niveaux d'intervention :

- Adapter l'habitat aux besoins évolutifs de leurs habitants,
- Mettre en place des services à la personne,
- Lutter contre l'isolement en favorisant le lien social.
- Utiliser les nouvelles technologies avec et pour les personnes concernées.

*Intégrer la question du vieillissement de la population dans tous les documents d'urbanisme : Programme Local d'Urbanisme (PLU),

Programme Local de l'Habitat (PLH), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)...

- * Faire du bien vieillir à domicile une priorité du futur schéma départemental « autonomie ».
- * Prendre en compte les effets du vieillissement dès la conception et l'aménagement de l'habitat privé et public en anticipant l'évolution de ses usages et en tenant compte des exigences du développement durable.
- * Associer les usagers et leur entourage ainsi que les professionnels par l'écoute et le dialogue.
- * Intégrer le logement dans son environnement en veillant à l'application des règles d'accessibilité des logements, des immeubles, des services, des commerces ...
- * Concevoir des lieux publics adaptés : accessibilité, sécurité, intergénérationnels ...
- * Utiliser les nouvelles technologies pour permettre aux personnes âgées de rester chez elles dans les meilleures conditions...
- * Développer une conception éthique des nouvelles technologies de leur conception à leur usage avec et pour les personnes concernées.
- * Moderniser l'aide et le soin à domicile.
- * Promouvoir les modes d'accueil intermédiaires ou alternatifs : petites structures organisées sur le principe des domiciles collectifs, hébergement temporaire, accueil familial, accueil de jour, foyers-logements...
- * Imaginer et favoriser des solutions novatrices : l'habitat groupé, habitat intergénérationnel, habitat coopératif ...
- * Promouvoir des innovations implique l'information des usagers et leur participation, la formation des professionnels.

Conclusion : il faut oser l'innovation.

Ces propositions se situent dans un contexte difficile de crise. Mais pour répondre au mieux aux besoins nouveaux d'une population vieillissante, crédibiliser les déclarations des responsables politiques concernant l'objectif du maintien à domicile dans les meilleures conditions et le plus longtemps possible, oser l'innovation au même titre que développer la recherche est incontournable. L'innovation, facteur de progrès social et technologique, est aussi, comme la recherche, facteur de création d'emplois et à plus ou moins long terme générateur d'économies.

L'association Alertes, par sa participation à ENPATIC et au TASDA montre qu'elle porte un grand intérêt au développement de l'innovation pour une meilleure qualité de vie des personnes âgées. Elle se propose de prendre et soutenir toutes initiatives allant dans ce sens.

 <p><i>alertes</i> pour la qualité de vie des personnes âgées</p>	<p>La Grange du Château, 8 rue du Château 38320 EYBENS – Bus 31, arrêt le Bourg Tél 04 76 24 08 63 Secrétariat 9h-12h Site web : www.alertes38.org Courriel : alertes38@free.fr</p>
--	---

*** Jean GIARD est aussi l'auteur du Rapport**
« L'innovation technologique au service du maintien à domicile des personnes âgées »